



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

BILAN 2012

DE LA LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE

DANS LE DEPARTEMENT DU CHER

DOSSIER DE PRESSE

Le jeudi 24 janvier 2013 à 10h30
Bureau du préfet
Préfecture du Cher à Bourges

Contacts presse :

- **Sophie DEROUARD** - ☎ 02 48 67 34 31/ 06 70 64 78 86 - sophie.derouard@cher.gouv.fr
- **Catherine BERGER** - ☎ 02 48 67 34 79 - catherine.berger@cher.gouv.fr

Télécopie : 02 48 67 34 37

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - 18020 BOURGES Cedex - <http://www.cher.gouv.fr>

Le Cher se maintient parmi les départements les moins criminogènes de France, malgré une dégradation des principaux indicateurs statistiques de la délinquance :

Atteintes volontaires à l'intégrité physique :

61^e sur 96 départements malgré une hausse de 2,4 % des faits*

Atteintes aux biens :

52^e sur 96 départements malgré une hausse de 4,6 % des faits*

Escroqueries et infractions économiques et financières :

88^e sur 96 départements malgré une hausse de 3,2% des faits*

**Le classement est décroissant : le département classé 96^e est le moins criminogène de France.*

Des taux d'élucidation en légère baisse, mais plusieurs affaires importantes résolues et un important travail de prévention

- ↘ du taux d'élucidation des atteintes volontaires à l'intégrité physique atteignant 82,7% soit -1,4 points**
- ↗ du taux d'élucidation des escroqueries et infractions économiques et financières porté à 81,3% soit +12,4 points**
- ↘ du taux d'élucidation des atteintes aux biens atteignant 18,1% soit -1,4 points**

OBJECTIFS 2013

Priorité donnée à la lutte contre les cambriolages, les violences faites aux personnes et l'insécurité routière avec :

- le rapprochement police/population**
- la coordination renforcée des forces de police et de gendarmerie**

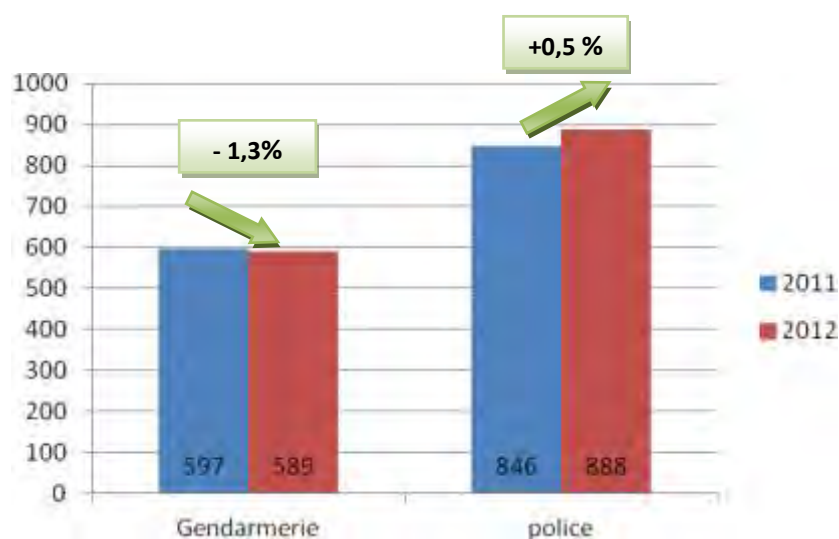
I- Le Cher se maintient parmi les départements les moins criminogènes de France, malgré une dégradation des principaux indicateurs statistiques de la délinquance.



1.1- ATTEINTES VOLONTAIRES A L'INTEGRITE PHYSIQUE :

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique comprennent les violences physiques, crapuleuses ou non, les violences sexuelles et les menaces de violences.

☒ 61^e sur 96 départements malgré une hausse de 2,4 % (1 477 faits en 2012 contre 1 443 en 2011).



■ En zone police :

➔ +5% soit 888 faits contre 846 en 2011 (-0,1% au niveau national).

Ces chiffres sont marqués par une augmentation de +18,2% des violences physiques crapuleuses. On observe également une hausse de +6% des menaces de violences (avec 248 faits contre 234 en 2011), qui masque une très forte baisse des menaces pour extorsion de fonds (-48,3%).

On observe également une baisse des violences sexuelles de -20,4%, délinquance dont le traitement est désormais privilégié par le ministère et qui évolue à rebours de la tendance nationale.

■ En zone gendarmerie :

➡ -1,3% soit 589 faits contre 597 en 2011 (+17,3% au niveau national).

Après une forte augmentation en 2008 et 2009, ces chiffres marquent une stabilisation depuis 2010 en zone gendarmerie.

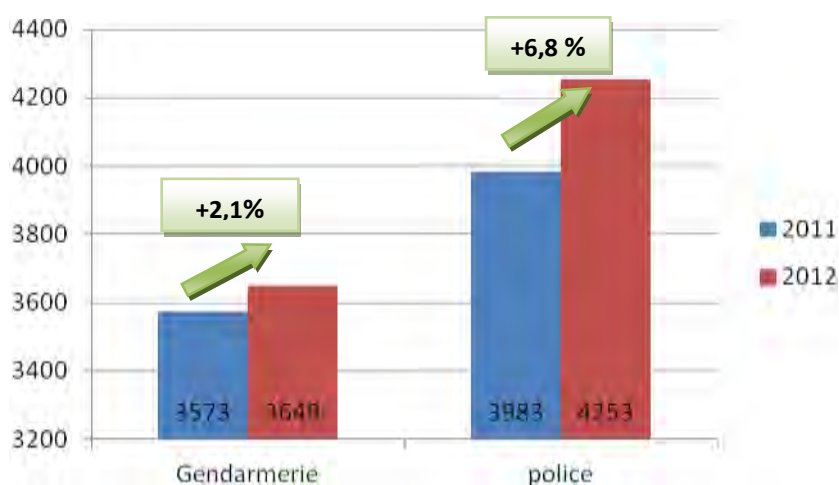
Parmi ces faits constatés, les violences conjugales connaissent une hausse de +26%, mais elle concerne pour moitié les délits relatifs au garde de mineurs.

Les vols violents contre les femmes sur la voie publique ont reculé de 66,7% en zone gendarmerie alors qu'ils sont en très nette augmentation au niveau national (+29,5%).

1.2-ATTEINTES AUX BIENS

Les atteintes aux biens regroupent tout type de vol, notamment les vols à main armée, les vols avec violences sans armes à feu et les cambriolages, ainsi que les destructions et dégradations de biens.

☒ **52^e sur 96 départements malgré une hausse de 4,6 % (7902 faits contre 7556 en 2011).**



Une hausse des cambriolages en zone police et en zone gendarmerie :

■ En zone police

➤ **+ 6,8 %** soit 4 253 faits contre 3 983 en 2011, contre - 0,4 % au niveau national.

Les cambriolages ont augmenté de 29,9 % en zone police par rapport à 2011. Cette hausse touche principalement les résidences principales et secondaires, les autres lieux étant nettement moins touchés. On observe par ailleurs une hausse des vols sans armes (+ 28,4 %). En revanche, les vols avec armes à feu dans les établissements industriels et commerciaux sont en baisse notable (4 faits de moins qu'en 2011, soit - 57,1 %).

■ En zone gendarmerie :

➤ **+ 2,1 %** soit 3 649 faits contre 3 573 en 2011, contre + 4 % au niveau national.

La hausse des cambriolages en zone gendarmerie se concentre principalement dans les résidences principales, tandis que les cambriolages dans les locaux industriels et commerciaux sont en baisse et ceux des résidences secondaires sont stables.

Par ailleurs, les vols simples enregistrent une baisse importante (- 16,9 %). Cette baisse concerne aussi bien les vols sur chantiers, que sur les exploitations agricoles ou dans les lieux privés ou publics.

L'évolution plus contrastée des autres atteintes aux biens :

❖ *En amélioration : les vols à main armée*

Réduction de moitié en zone police, contre une baisse de 6,4 % au niveau national.
Réduction des deux tiers en zone gendarmerie, contre une baisse de 9,1 % au niveau national.

❖ *En dégradation : les vols liés à l'automobile et les deux roues à moteurs*

+ 19,5 % en zone police (975 contre 816 en 2011)
+ 7,13 % en zone gendarmerie (872 contre 814 en 2011)

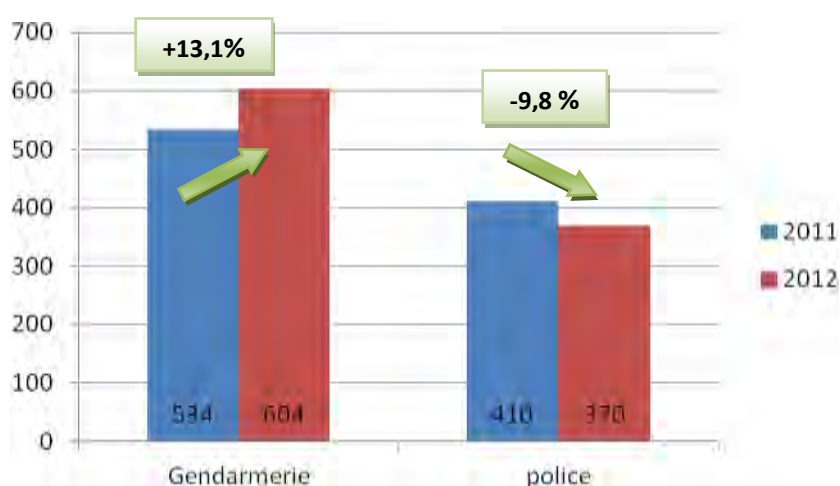
❖ *En évolution différenciée selon les zones : les destructions et dégradations de biens*

- 7,5 % en zone police (1 058 faits contre 1 144 en 2011), contre - 3,5 % au niveau national
+ 17,4 % en zone gendarmerie (358 faits contre 305 en 2011), contre + 15 % au niveau national

1.3 ESCROQUERIES ET INFRACTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Les escroqueries et infractions économiques et financières regroupent les faits d'escroqueries, de faux et de contrefaçons, ainsi que la délinquance économique et financière.

☒ **88^e sur 96 départements malgré une hausse de 3,2% (974 faits contre 944 en 2011).**



Une évolution différenciée entre la zone police et la zone gendarmerie.

⚡ - 9,8 % en zone police (370 faits contre 410 en 2011) contre - 11,9 % au niveau national.

⚡ + 13,1 % en zone gendarmerie (604 faits contre 534 en 2011) contre - 11,7 % au niveau national.

Cette hausse en zone gendarmerie est due essentiellement à deux affaires de chèques volés, qui ont fortement impacté les statistiques.

1.4- SECURITE ROUTIERE

Moins d'accidents, moins de blessés, mais plus de tués.

	2010	2011	2012	Écart 2011 - 2012	
accidents corporels	373	380	334	- 46	- 12 % du nombre d'accidents
tuées	29	28	33	+ 5	+ 18 % du nombre de tués
blessés	477	482	410	- 72	- 15 % du nombre de blessés

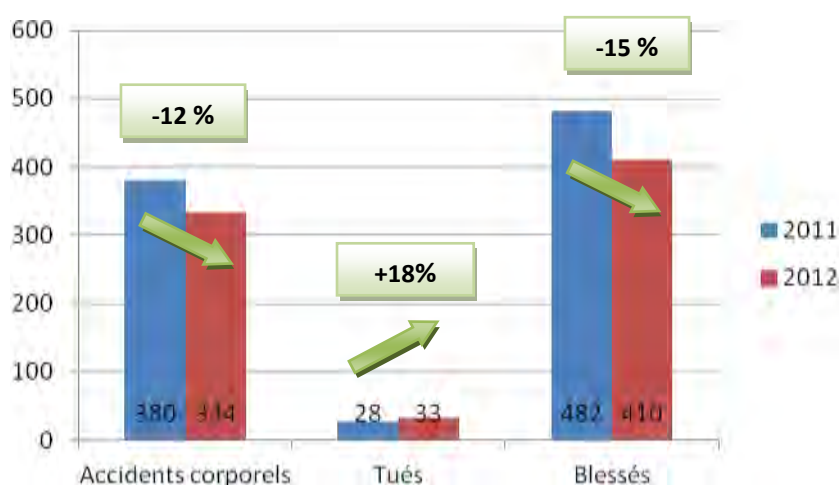
En 2012, les mois de mai et de décembre ont enregistré le plus grand nombre d'accidents corporels. En revanche, c'est au cours du mois de septembre que la mortalité routière a été la plus forte (7 tués).

65% des accidents corporels (219/334) ont lieu en zone police. Cependant, la gravité des accidents est moindre en zone police par rapport à la zone gendarmerie. On observe une même diminution du nombre des accidents (-11%) et du nombre de blessés(-15%) sur chacune des zones de compétence.

On déplore la présence d'alcool chez le conducteur dans plus d'un accident mortel sur 3 (37%).

En 2012, on observe une baisse du nombre des usagers vulnérables (deux roues et piétons) tués : 21% contre 29% en 2011.

En 2012, on déplore une très forte mortalité au sein de la classe d'âge des 45-59 ans (24% contre 11% en 2011), tandis que les jeunes de 0 à 24 ans, qui représentent 21% des tués, enregistrent une baisse de la mortalité.



II- Des taux d'élucidation en légère baisse, mais plusieurs affaires importantes résolues et un important travail de prévention

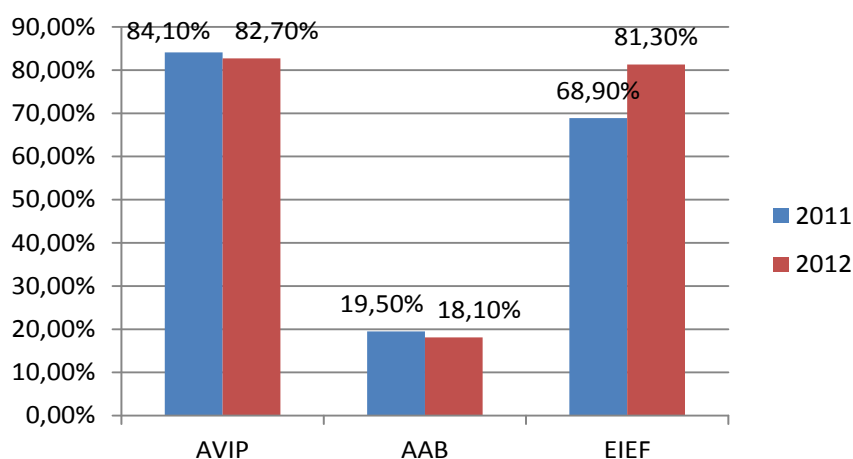
2.1- Les taux d'élucidations.

⚡ du taux d'élucidation des atteintes volontaires à l'intégrité physique atteignant 82,7% soit -1,4 points.

↗ du taux d'élucidation des escroqueries et infractions économiques et financières porté à 81,3% soit +12,4 points.

⚡ du taux d'élucidation des atteintes aux biens atteignant 18,1% soit -1,4 points.

Taux d'élucidation



2.2- Une année marquée par la résolution de plusieurs affaires importantes :

Homicides et vols à main armée

■ En zone police, il convient de signaler :

- L'interpellation en février 2012, en flagrant délit, d'un individu mis en cause pour homicide par arme blanche au Lycée Marguerite de Navarre à Bourges, par la suite incarcéré ;
- L'interpellation et la mise sous écrou, en avril 2012, d'une personne mise en cause pour tentative d'homicide sur sa concubine ;
- Le placement en détention provisoire, en décembre 2012, de quatre individus pour tentative d'homicide volontaire, complicité et menaces de mort à Saint-Germain du Puy ;
- L'incarcération des auteurs de vols à main armée contre un magasin alimentaire et une bijouterie respectivement en mai et août 2012 ;

■ En zone gendarmerie :

- L'interpellation et l'incarcération à Thaumiers, en janvier 2012, d'un mari présumé coupable d'un homicide sur son épouse ;
- L'interpellation et l'incarcération à Saint-Amand-Montrond, de l'auteur de deux vols à main armée dans des commerces du centre-ville, en novembre 2012 ;

Trafic de stupéfiants

■ En zone police :

- Une commission rogatoire sur un trafic de stupéfiants (héroïne et cannabis) entraînant la mise en cause de 37 personnes, dans une affaire importante exécutée d'avril à juin 2012, portant pour le principal suspect, sur la vente de 3,9 kilogrammes pour un gain de 52 000 € ;
- Affaire du quartier du Prado à Bourges, entraînant l'incarcération de trois personnes pour trafic de stupéfiant, en juin 2012 ;

■ En zone gendarmerie :

- Interpellation à Vierzon de l'auteur d'un trafic de stupéfiants impliquant 10 personnes, l'enquête mettant en évidence un trafic portant sur plus de 70kg de résine de cannabis et 3kg de cocaïne en deux ans, pour plus de 300 000€ ;

Dégradations et vols

■ En zone police :

- L'incarcération en septembre 2012 des deux auteurs présumés d'incendie sur véhicule et clinique vétérinaire dans le quartier de Val d'Auron, à Bourges ;

■ En zone gendarmerie :

- Interpellation d'une équipe ayant commis de multiples dégradations dans la commune d'Aubigny-sur-Nère durant la nuit du 13 au 14 janvier (vols en réunion et dégradations de véhicules privés) ;
- Interpellation, après plusieurs mois d'enquête, de plusieurs membres d'une famille dans une affaire de vols de métaux (plusieurs centaines de tonnes) ;
- Interpellation des auteurs de multiples vols, entre février et avril 2012, à Saint-Georges sur Moulon ;
- Interpellation à Saint-Amand-Montrond d'une équipe de voleurs de carburant (22 faits représentant 22 000 litres de carburants dérobés).

2.3- Le travail de prévention.

Des actions mises en œuvre par la police pour préserver la sécurité des personnes âgées.

Les engagés du service civique de la DDSP ont organisé **8 opérations de communication et de sensibilisation** au sein des foyers, associations et clubs du 3^e âge afin de sensibiliser les plus âgés aux bonnes pratiques susceptibles de les protéger des actes délictueux et de les mettre en garde contre ceux qui les menacent le plus (escrocs à l'identité, pickpockets, cambrioleurs..) : **251 personnes ont ainsi pu être rencontrées.**

Une mobilisation de la gendarmerie dans la prévention des cambriolages.

Le groupement de gendarmerie du Cher a mis en place une équipe de **cinq réservistes** formés par un référent-sûreté, chargé d'opérer des diagnostics de sécurité auprès des commerçants victimes de cambriolages. Ces équipes ont opéré **une centaine de diagnostics.**

Par ailleurs, une action de sensibilisation à destination des revendeurs de métaux a été conduite, au travers de **l'envoi d'un mail d'alerte pour des vols de métaux** caractéristiques ou a forte valeur ajoutée (cuivre notamment). Ces alertes ont permis en 2012 une interpellation.

Il convient en outre de signaler qu'**un système d'alerte des commerçants**, au travers d'une convention avec la CCI, est opérationnelle depuis le 7 janvier 2013.

III- OBJECTIFS POUR 2013

La priorité donnée à la lutte contre les cambriolages, les violences faites aux personnes et l'insécurité routière, en travaillant sur le rapprochement police/population, la coordination renforcée des forces de police et de gendarmerie, la réactivation de la cellule anti-cambriolages et la conduite d'opérations anti-délinquance conjointes.

En 2013, la priorité est donnée, en conformité avec les objectifs affichés par le ministre de l'Intérieur, à la lutte contre les cambriolage et les vols liés à l'automobile et aux deux roues à moteur, sans négliger la lutte contre les violences physiques directement en lien.

Deux grandes orientations sont privilégiées pour atteindre ces objectifs :

1-Le rapprochement forces de l'ordre/population

■ Une plus grande visibilité des effectifs sur la voie publique

Cette plus grande visibilité doit passer par **un renforcement des patrouilles pédestres dans les secteurs piétonniers**, en vue notamment d'améliorer le contact avec la population. Ces patrouilles devront tendre également au **recueil de renseignements** et permettront de connaître les attentes de la population en matière de sécurité. Elles permettront enfin de rappeler certaines consignes de prudence aux populations les plus sensibles.

Dans le cadre des deux contrats de service civique en cours à la DDSP du Cher, des missions de prévention à destination des seniors, des jeunes et des professions à risque seront planifiées. La DDSP intensifiera la campagne d'information pour le recrutement de réservistes issus de la société civile.

■ **L'intervention des forces mobiles (CRS et gendarmerie mobile) en mission de sécurisation sera plus souvent sollicitée.**

2-La coordination renforcée des forces de police et de gendarmerie

Un des objectifs dans ce domaine réside dans **la réactivation de la cellule anti-cambriolage**, regroupant la police et la gendarmerie, afin de briser les circuits de recels qui traversent les zones police et gendarmerie.

L'activité de la police technique et scientifique sera par ailleurs renforcée pour confirmer les résultats encourageants de l'année 2012, l'amélioration qualitative du traitements des traces laissées sur les lieux où les infractions sont commises ayant permis d'élucider plusieurs affaires.

Des opérations coordonnées police/gendarmerie en sécurité routière sur les sites et aux horaires les plus adaptés seront régulièrement menées, et **des patrouilles mixtes** seront organisées sur les territoires « frontières » entre les deux forces.

ANNEXES

ANNEXE 1 :
CHIFFRES DE L'ACCIDENTOLOGIE 2012

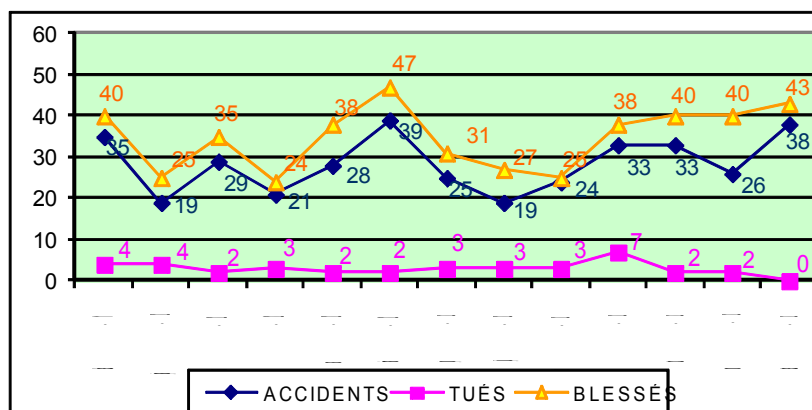
BILAN PROVISOIRE 2012 ACCIDENTOLOGIE DANS LE CHER

ACCIDENTS CORPORELS : 334
TUÉS : 33
BLESSÉS : 410

● Évolution de l'accidentologie 2010-2012 (au 31/12/2012)

	2010	2011	2012	Écart 2011-2012	
Accidents corporels	373	380	334	- 46	soit une diminution de 12 % du nombre des accidents
Tués	29	28	33	+ 5	soit une augmentation de 18 % du nombre des tués
Blessés	477	482	410	- 72	soit une diminution de 15 % du nombre des blessés

● Évolution de l'accidentologie sur 13 mois (au 31/12/2012)

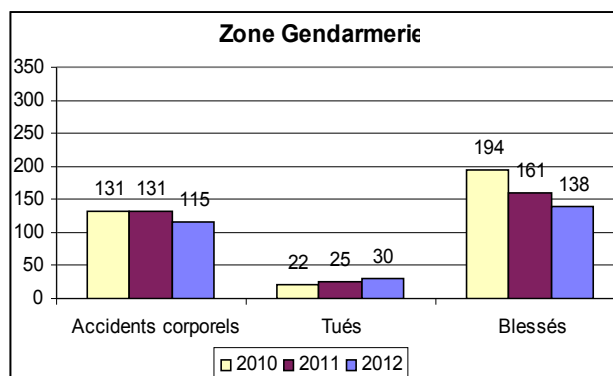
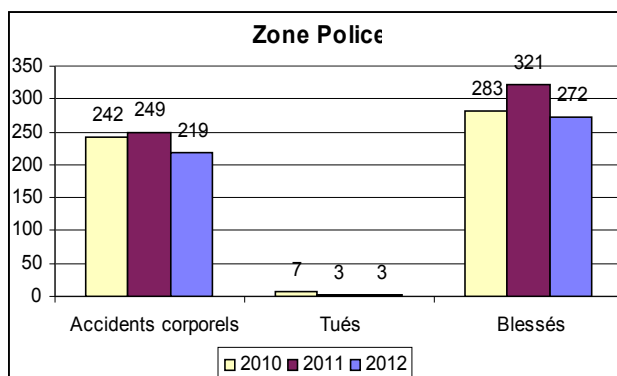


En 2012, les mois de mai et de décembre ont enregistré le plus grand nombre d'accidents corporels.

En revanche, c'est au cours du mois de septembre que la mortalité routière a été la plus forte (7 tués).

Aucun accident mortel n'est à déplorer au cours du mois de décembre 2012.

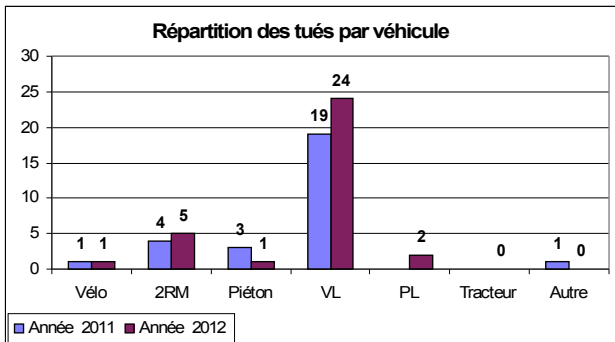
● Évolution de l'accidentologie par zone de compétence



65% des accidents corporels (219/334) ont lieu en zone police, au sein de laquelle on compte 66% des blessés. Cependant, la gravité des accidents est moindre en zone police par rapport à la zone gendarmerie. On observe une même diminution du nombre des accidents (-11%) et du nombre de blessés(-15%) sur chacune des zones de compétence.

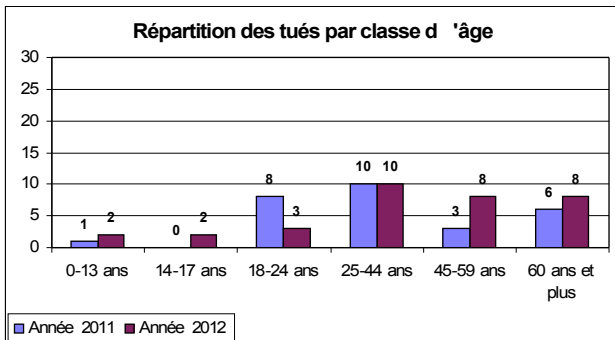
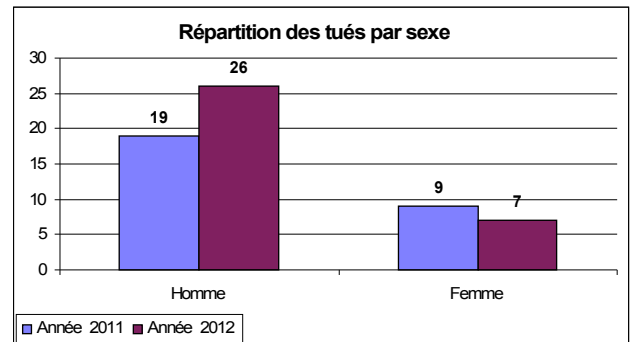
Les accidents mortels en 2012

- ✗ En 2012, l'augmentation des accidents mortels concerne la zone Gendarmerie. 91% ont eu lieu en zone Gendarmerie et 9% en zone Police. Ces taux étaient respectivement de 89 % et 11 % en 2011.
- ✗ **On déplore la présence d'alcool chez un conducteur au moins dans plus d'un accident mortel sur 3 (37%)**



En 2012, on observe une baisse du nombre de piétons tués (3% en 2012 contre 11% en 2011). 21% des tués sont des usagers vulnérables : 2RM, piétons, vélo (29% en 2011).

En 2012, on observe une diminution de la mortalité routière féminine. 79% des tués sont des hommes et 21% des femmes. (contre 68% et 32% en 2011).

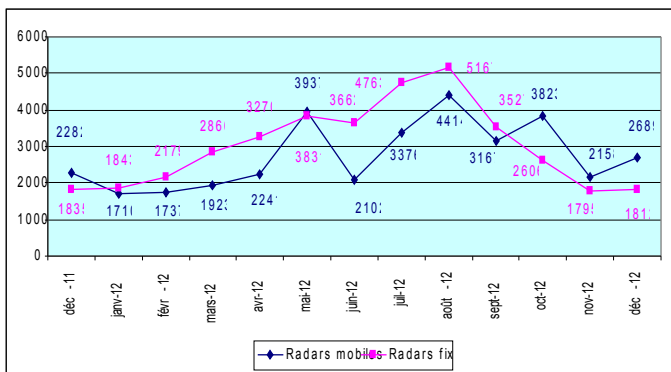


En 2012, on déplore une très forte mortalité au sein de la classe d'âge des 45-59 ans (24% contre 11% en 2011). 21% des tués sont des jeunes de 0 à 24 ans, 15% sont de la classe d'âge 14-24 ans.

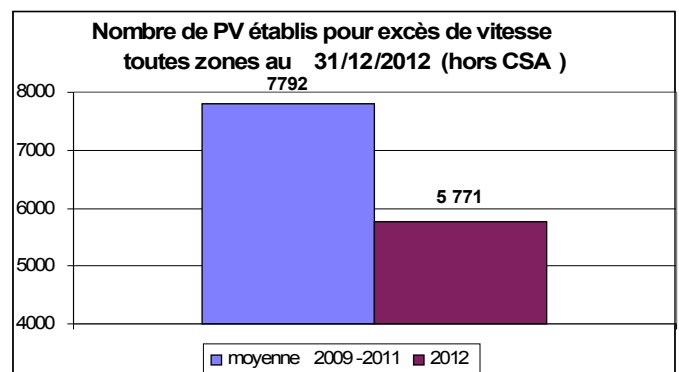
Nota : on observe une baisse de la mortalité chez les moins de 25 ans.

Les contrôles dans le département

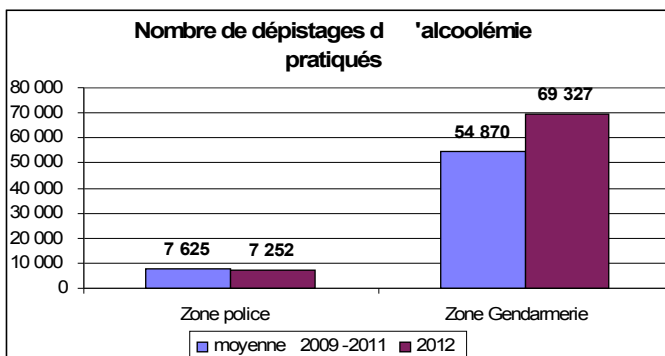
Vitesses CSA



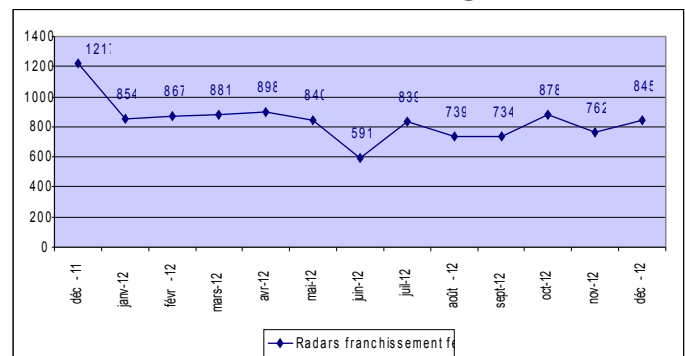
PV vitesses hors CSA



Alcoolémie



Franchissement de feux rouges



ANNEXE 2

Pré- plainte en ligne

112

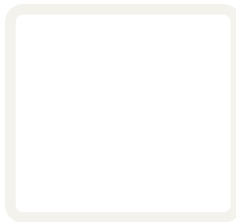
■ Quelles sont les infractions concernées ?

Toute atteinte contre les biens dont l'auteur est inconnu, comme par exemple :

- vol dans votre résidence principale ou secondaire (papiers, objets ou matériels divers...);
- vol dans un véhicule automobile (auto-radio, sac à main...);
- vol de deux roues (scooter, bicyclette...);
- vol de téléphone portable;
- dégradation ou destruction de biens privés (véhicule, clôture...);
- escroquerie ou abus de confiance....

**VEILLES A PRESERVER LES TRACES
ET INDICES AFIN QU'ILS DEMEURENT
EXPLOITABLES PAR LES ENQUETEURS
EN EVITANT TOUT CONTACT
OU DEPLACEMENT**

EN CAS D'URGENCE, vous devez :
téléphoner au 17 ou au 112 ;
ou vous présenter directement dans un
commissariat de police
ou une brigade de gendarmerie



17

© fotolia 2009

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr



***Vous êtes victimes
d'une infraction contre les biens
dont l'auteur vous est inconnu***



***Gagnez du temps :
pré-déposez plainte en ligne***



www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr



La pré-plainte en ligne

Vous êtes victime d'une atteinte contre les biens pour laquelle vous ne connaissez pas l'identité de l'auteur. Simplifiez vos démarches et gagnez du temps en effectuant, de n'importe quel accès à Internet, une pré-plainte en ligne.

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 17 OU LE 112

La pré-plainte en ligne vous permet, lorsque vous êtes victime d'une infraction contre les biens dont l'auteur est inconnu, de renseigner un formulaire de pré-plainte en ligne et d'obtenir un rendez-vous auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie de votre choix pour signer votre plainte.

Cette possibilité vous est également offerte si vous agissez en tant que représentant légal soit d'une personne morale (gérant de société ou de syndic...) soit d'une personne physique (mineure, sous tutelle...)



La pré-plainte en ligne, c'est :

■ Plus de liberté :

Choisissez le lieu où vous irez signer votre plainte au sein d'un commissariat de police ou d'une brigade de gendarmerie.

Vous pouvez signaler les faits depuis votre lieu de vacances et vous présenter, à votre retour, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre choix pour confirmer votre plainte. Vous disposez d'un délai de 30 jours à partir de l'accusé de réception de votre pré-plainte pour la signer.

■ Un accueil privilégié :

Vous êtes reçu par un policier ou un gendarme qui connaît votre situation et répond à toutes vos interrogations sur le traitement et le suivi de votre plainte.

■ Un gain de temps :

N'attendez plus au commissariat de police ou dans la brigade de gendarmerie : présentez-vous au jour et à l'heure fixés avec l'ensemble des justificatifs nécessaires qui vous ont été préalablement demandés, vous serez rapidement reçu.

« la pré-plainte en quelques clics »

Connectez-vous sur le site :

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Clic 1 => choisissez le lieu où vous allez signer votre déclaration dans la liste des commissariats de police ou brigades de gendarmerie ;

Clic suivant => renseignez le formulaire qui apparaît, puis validez votre saisie ;

=> vous serez rapidement contacté par le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie choisi pour convenir d'un rendez-vous. Vous serez également informé des justificatifs (factures, pièce d'identité...) dont vous devrez impérativement vous munir ;

=> lors du rendez-vous, vous signerez votre déclaration après des modifications éventuelles. La plainte sera alors officiellement déposée.



www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr